

Les sorties de guerre

Les guerres mondiales sont des guerres totales qui ont profondément marqué les sociétés et les États. Comment le retour à la paix permet-il de recomposer les sociétés ?

a) Finir la guerre

Doc. 1 Les principaux traités de paix de la Première Guerre mondiale

Les traités de paix de 1918-1923 permettent aux vainqueurs d'imposer aux vaincus des pertes de territoires, des dédommagements financiers et des contraintes militaires.

Date	Traité	Pays concernés	Décision
3 mars 1918	Brest-Litovsk	Empire allemand / République russe	Consacre la fin des combats sur le front Est.
28 juin 1919	Versailles	Allemagne / pays alliés	Prend des sanctions contre l'Allemagne et ses alliés.
10 septembre 1919	Saint-Germain-en-Laye	Autriche / pays alliés	Établit la paix et consacre la disparition de l'Empire austro-hongrois.
4 juin 1920	Trianon	Hongrie / pays alliés	Fixe les limites de la Hongrie qui perd des territoires.
10 août 1920	Sèvres	Turquie / pays alliés	Impose des reculs territoriaux à la Turquie.
18 mars 1921	Riga	URSS / Lettonie	La Russie renonce à occuper la Lettonie.
24 juillet 1923	Lausanne	Turquie / pays alliés	Remplace le traité de Sèvres après la victoire de la Turquie contre la Grèce.

Doc. 2 Le traité de Versailles

L'Allemagne signe l'armistice le 11 novembre 1918, mais la paix n'est conclue que le 28 juin 1919 à Versailles. Elle est désignée comme seule responsable de la guerre : elle doit verser des réparations financières, elle perd 13 % de son territoire et 8 millions d'habitants.



Doc. 4 Le procès de Nuremberg (1945-1946)

Ce procès organisé par les vainqueurs de l'Allemagne nazie (Français, Américains, Anglais et Soviétiques), du 20 novembre 1945 au 1^{er} octobre 1946, a permis de juger 24 nazis, accusés notamment de « crimes de guerre » et de « crimes contre l'humanité ».



Du 20 novembre 1945 au 1^{er} octobre 1946, le Tribunal militaire international juge à Nuremberg 24 responsables nazis accusés de crimes contre la paix, de guerre et contre l'humanité. Ce procès est suivi par 400 journalistes.

- 1 Banc des accusés (ex. : 1 Goering ; 2 Ribbentrop ; 3 Avocats ; 4 Procureur ; 5 Greffiers ; 6 Les 4 juges internationaux et leurs assesseurs ; 7 Caméras du réalisateur américain John Ford)

Doc. 3 Un déplacement de population en masse

En 1923, le traité de Lausanne a légitimé l'échange obligatoire de plus de 1,7 million de Grecs et de Turcs. Les négociateurs se sont entendus sur une solution drastique pour prévenir d'autres conflits : l'homogénéité culturelle à l'intérieur des frontières nationales.



- 1) Doc. 1 Montrez que les traités de paix organisent difficilement la paix.
- 2) Doc. 2 Précisez à quel règlement de conflit le traité de 1919 est comparé.
- 3) Doc. 2 Décrivez l'image en précisant quels sentiments dominent.
 - Sentiments pour les Français
 - Sentiments pour les Allemands
- 4) Doc. 3 Expliquez en quoi consistent les échanges de population.
- 5) Doc. 1 à 3 Expliquez pourquoi on peut dire que les traités des années 1920 (Versailles, Sèvres, Lausanne) ont été une source de conflits et de mécontentements.
- 6) Doc. 4 Pourquoi ce procès est-il un moment important pour le droit international ?

b) Préserver la paix

Doc. 1 Le rôle de la SDN

Une nouvelle organisation internationale est créée en 1919 : la Société des nations vise à établir une démocratie mondiale selon le principe « du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».



Le Miroir, 16 mars 1919.

Doc. 4 L'arbre des Nations unies

Affiche de Henry Eveleigh, 1947.



Doc. 2 Les accords de Munich (1938)

Signés dans la nuit du 29 au 30 septembre 1938 entre l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie, avec ces accords, les pays décident un compromis afin d'éviter la guerre. En contrepartie, l'Allemagne nazie est autorisée à envahir les Sudètes en Tchécoslovaquie.

« Nous ne prenons pas place dans la brigade des acclamations. Nous n'écrivons pas que l'accord de Munich a sauvé la paix. Nous enregistrons que M. Daladier vient de souscrire au dépècement d'un peuple libre. Nous sommes persuadés que la menace que courent des millions d'hommes en France et en Europe est plus grave aujourd'hui qu'elle n'était hier. Nous n'applaudissons pas parce qu'il n'est pas dans la tradition française d'applaudir aux violations du droit. Nous n'applaudissons pas parce que nous croyons qu'on affaiblit la paix chaque fois qu'on affaiblit la sécurité française et que l'accord de Munich est un Sedan diplomatique.

Ceux qui reviennent de Munich avec ce bagage peuvent essayer de se faire pardonner. Mais ils manquent de pudeur lorsque, gagnés par la contagion, ils prennent debout sur leur voiture des poses de Premier consul. Non ! Nous n'applaudissons pas ! [...]

Aujourd'hui, l'armée allemande fera son entrée dans la région des Sudètes. Dans les jours qui viennent, le territoire sera complètement occupé. Que vaudront les frères barrières de la commission internationale ? Qu'on imagine le sort de dizaines de milliers d'hommes et de femmes, de Tchèques, de juifs, de socialistes, de communistes, de démocrates qui, en dépit des procédures fragiles imaginées *in extremis*, seront livrés au couteau de l'égorgeur. Non, on n'a pas le droit de prostituer le beau nom de paix en l'accablant à ces opérations punitives. [...] »

Gabriel Péri, L'Humanité, 1^{er} octobre 1938.

Doc. 3 La création de l'ONU en 1945

Nous, peuples des Nations unies, RÉSOLUS

- à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ;
- à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ;
- à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international ;
- à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. [...]

Préambule de la Charte des Nations unies, San Francisco, 26 juin 1945.

- 1) Doc. 1 Décrivez le dessin en précisant ce qu'il cherche à montrer.
- 2) Doc. 1 Expliquez quel rôle est assigné à la SDN.
- 3) Doc. 1 et 2 La SDN a-t-elle permis de garantir la paix ?
- 4) Doc. 2 Pourquoi cet événement est-il un symbole fort de l'échec de la paix ?
- 5) Doc. 3 Dites à quoi s'engagent les États en signant la Charte des Nations unies.
- 6) Doc. 4 Décrivez et interprétez l'affiche.